

## S sur lesoir.be

La carte blanche de Marco Piantini, conseiller pour les Affaires européennes du président du Conseil italien, Matteo Renzi. « L'Union économique et monétaire est indispensable, mais elle est encore incomplète », estime-t-il.

## « Canicule : attention aux grands écarts de température »

La Belgique est-elle sous-équipée face à la canicule ? On en parle avec **William Bourton**.

**Notre pays est-il prêt à faire face à cette vague de chaleur ?**

Nous ne sommes guère habitués aux températures extrêmes, en hiver comme en été. Les infrastructures ne sont pas prévues pour y faire face non plus. On ne comprendrait d'ailleurs pas que dans un pays comme le nôtre on investisse massivement dans du matériel qui ne servirait que rarement.

**La climatisation à outrance, est-ce dangereux ?**

Les écarts de température sont extrêmement mauvais pour la santé, c'est la voie royale pour les angines, les pharyngites, etc. En Egypte, on m'a un jour expliqué que le changement de température, avoisinant parfois 30°, est un vecteur de turista !



## Cette météo est-elle la conséquence du changement climatique ?

C'est une question à trancher. Peut-être sommes-nous dans une phase cyclique. Si ces phases se rapprochent, il conviendrait alors de prendre des mesures pour faire face à des conditions plus extrêmes.

**Les compétences en la matière ont été transférées vers les entités fédérées. La Belgique a-t-elle perdu en réflexion globale ?**

La compétence a été transférée du ministère fédéral de la Santé aux Régions en janvier, cela fait à peine 6 mois et nous sommes dans une zone de flottement. Ce pic de chaleur tombe un peu tôt car les entités fédérées qui ont eu énormément de choses à gérer sont maintenant au pied du mur et doivent gérer cette compétence nouvelle. Quant à savoir si ce transfert va permettre de coller au mieux à la réalité ou va faire qu'on s'en désintéresse un peu, c'est la grande question.

## aujourd'hui

11:02



## Faut-il garder les élèves jusqu'à 17 heures dans les écoles ?

On en parle avec **Ann-Charlotte Bersipont**

## la carte blanche

Un collectif de signataires (\*)

## Le fédéral abandonne les plus vulnérables...

**Le fonds Fipi, destiné à soutenir des actions au bénéfice de ressortissants étrangers, a été supprimé sous prétexte que la compétence en matière d'asile et d'immigration n'était plus du ressort du fédéral. Faux, rétorquent une vingtaine d'associations actives sur le terrain.**

Depuis 1991, de nombreuses associations ont bénéficié d'un dispositif de financement fédéral peu connu du grand public, le Fipi (Fonds d'impulsion à la politique des immigrés). Ce fonds était destiné à des actions qui répondaient à des besoins des ressortissants étrangers que les pouvoirs publics n'étaient pas en mesure de fournir.

A la suite d'un contrôle budgétaire en août 2014, cette aide de 1.600.000 euros a purement et simplement été supprimée. Aucun dialogue ni concertation préalable n'a eu lieu avec les acteurs de terrain. Les responsables politiques ont justifié cette position drastique par le transfert de compétences vers les pouvoirs régionaux et communautaires défini par la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat. Cette décision est incompréhensible car les réglementations et les politiques d'asile, d'immigration et d'égalité des chances restent bien des compétences fédérales.

## Vingt organisations privées de moyens d'action

Ainsi, plusieurs associations concernées travaillent sur ces matières fédérales, le plus souvent au niveau de l'ensemble du territoire belge. Par conséquent, elles ne s'insèrent pas dans les politiques régionales et communautaires et ne peuvent pas bénéficier de soutiens à ce niveau. Actuellement, les alternatives à l'échelon fédéral sont inexistantes. Or, cette décision grave ferme également la porte à l'accès aux fonds européens. En effet, ceux-ci supposent un cofinancement de la part des ASBL,



L'aide au fonds Fipi, destiné à des actions qui répondaient à des besoins des ressortissants étrangers que les pouvoirs publics n'étaient pas en mesure de fournir, a été supprimée. © IMAGEGLOBE.

rendu possible précisément grâce à l'aide de ce fonds fédéral.

Les organisations concernées par la suppression du Fipi fédéral, une vingtaine au total, occupent toutes une place unique dans le paysage de l'aide aux personnes étrangères au niveau fédéral. Elles réalisent chacune des missions indispensables et complémentaires à l'accueil et au soutien des personnes étrangères dans des conditions respectant la dignité humaine. En l'état, la suppression de cette aide met en péril la survie de

plusieurs organismes et les actions menées par d'autres sur le terrain.

La conséquence directe et immédiate sera le licenciement de 29 travailleurs d'ici octobre 2015. Ceux-ci sont pourtant qualifiés et leur mission est reconnue d'utilité publique par les autorités fédérales qui avaient reconduit les programmes pendant plusieurs années jusqu'à la disparition abrupte de cette aide indispensable.

Le public avec lequel nous travaillons au quotidien est particu-

lièrement vulnérable en raison de son parcours de migration ou d'exil souvent complexe. On y trouve de nombreux enfants et adultes qui évoluent dans des conditions de vie précaires.

## L'aide aux personnes en péril

Des milliers de personnes ont pu bénéficier d'une aide spécifique depuis la création de ce fonds pendant les 24 années de son existence. Notamment, avec la suppression du Fipi, ce sont plus de 1.600 personnes qui ne recevront plus d'aide linguistique, 1.300 personnes qui ne bénéficieront plus d'un soutien pour vivre en famille, 1.500 personnes qui n'auront plus accès aux musées fédéraux, 500 réfugiés qui ne seront plus soutenus dans leurs procédures de regroupement familial, 105 femmes victimes ou à risque de mutilation génitale et autres violences qui ne recevront plus l'aide nécessaire. Au moins 3.000 professionnels ne seront plus informés sur la situation des enfants en exil et près de 1.500 ne trouveront plus les formations adé-

quates pour travailler avec tous les publics mentionnés. Au-delà de ces quelques chiffres annuels, c'est tout un système d'aide aux personnes qui est en train de s'effondrer.

C'est cette situation d'étranglement social que nous dénonçons aujourd'hui. D'une part le travail accompli par le secteur associatif est apprécié par la classe politique. D'autre part, celle-ci ne fournit plus de réponses concrètes ni de solutions structurelles afin de garantir la pérennité de ce travail unique d'expertise.

## Utilité publique incontestable

Derrière l'argument de transfert des compétences avancé par le gouvernement fédéral se trouve une réalité face à laquelle les travailleurs sociaux sont actuellement confrontés : le renvoi constant des responsabilités politiques vers d'autres niveaux de pouvoirs.

Outre son utilité publique incontestable, le travail de terrain réalisé par l'ensemble des signataires de cette carte blanche contribue à assurer la paix sociale et le respect de l'Etat de droit.

C'est à ce titre que la secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées et à la Politique scientifique Elke Sleurs ainsi que Theo Francken, le secrétaire d'Etat à l'Asile et l'Immigration et Jan Jambon, ministre de l'Intérieur et vice-Premier ministre, ont été interpellés récemment. Nous attendons encore une réponse de leur part. ■

## (\*) Signataires :

Association pour le droit des étrangers ASBL ; Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR - BCHV) ; vzw INTACT ASBL ; ORCA vzw ; Plate-forme mineurs en exil ; Programme Sésame des Musées royaux des Beaux-Arts ; Service droit des jeunes de Bruxelles ; SeTIS Bxl - Service de traduction et d'interprétariat en milieu social bruxellois ; Woman'DO.

## la carte blanche



**Hervé Doyen**, député-bourgmestre de Jette.  
**Denis Grimberghs**, échevin des Finances de Schaerbeek.

**Les critères qui servent de base au calcul du revenu cadastral sont dépassés. De meilleures recettes permettraient d'encourager des incitants favorisant l'accès à la propriété comme à la location. C'est au moment de la transaction qu'il convient d'adapter la base taxable.**

La régionalisation de la fiscalité immobilière représente-t-elle une vraie opportunité ? Encore faut-il s'accorder sur les objectifs poursuivis ! Pour notre part, nous les déclinerons autour

de trois axes : plus d'équité fiscale, un taux d'imposition plus juste et des incitants fiscaux financés par des recettes suffisantes.

Plus d'équité car aujourd'hui, le calcul du revenu cadastral est inéquitable pour la simple raison que les critères qui sont à la base de sa fixation sont complètement dépassés. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les valeurs foncières en les rapportant au RC des immeubles qui ont fait l'objet de transactions récentes.

Cette situation conduit à une taxation sur une base qui est dis-

tribuée de manière aléatoire et qui n'a plus rien à voir avec la réalité du marché immobilier.

Un taux plus juste car le caractère absurde du système actuel amène à fixer des taux d'imposition invraisemblables (50, 60 voire 70 %) sur des bases impossibles complètement dépassées. Remonter la base taxable doit aller de pair avec une baisse des taux qui les rendent compréhensibles.

Enfin, les recettes de la taxation foncière ne permettent plus de maintenir et de développer des incitants pour encourager l'accès à la propriété ou des for-

mules de location à prix modérés ou encore l'entretien du patrimoine immobilier. Avec des recettes meilleures, il faut financer des incitants pour réellement encourager l'accès à la propriété de son logement et pour les multipropriétaires, la location via les agences immobilières sociales.

## Taxer les immeubles au départ de leur valeur réelle !

Le moins contestable serait de prendre en considération les valeurs de transaction et d'adapter, au moment de celles-ci, la base taxable.

Taxer, par exemple, à 1 % la

# Impôt foncier : percevoir mieux et distribuer plus équitablement